

OPCVM de droit français
VEGA EURO RENDEMENT ISR

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : VEGA Investment Managers

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés

Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	6
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	10
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	11
e) Loi Energie Climat	12
2. Engagements de gouvernance et compliance	13
3. Frais et Fiscalité	22
4. Certification du Commissaire aux comptes	23
5. Comptes de l'exercice	28
6. Annexe(s)	60

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

La résurgence de l'inflation, le resserrement des politiques monétaires et la guerre en Ukraine auront été les principaux catalyseurs de l'évolution des marchés financiers en 2022. La plupart des indices actions et obligataires affichent des baisses à deux chiffres. Le rebond amorcé fin septembre aura tout de même permis d'atténuer l'ampleur du mouvement sur de nombreux segments de marché. Les taux longs se sont inscrits en hausse continue avec des rendements obligataires clôturant près de leurs sommets annuels (taux à 10 ans US à 3,88% au 30/12). Pour l'année à venir, les évolutions relatives à la dynamique de l'inflation et à ses variables sous-jacentes (marché de l'emploi US, etc.) resteront des facteurs prépondérants.

Les places boursières occidentales clôturent l'année 2022 sur des performances décevantes mais avec des comparatifs largement à l'avantage des indices européens (-7,4% pour le CAC 40, -9,9% pour le Stoxx 600) par rapport aux autres grands équivalents mondiaux (-17,7% pour le MSCI World, -18,1% pour le S&P 500). Les valeurs technologiques ont particulièrement souffert dans un contexte de remontée continue des rendements obligataires (taux à 10 ans US à 3,88% au 30/12). Sur l'ensemble de 2022, les obligations privées « investissement grade » baissent de 14% en moyenne, ce qui correspond véritablement à un krach obligataire inédit.

L'OCDE prévoit désormais une croissance mondiale de l'ordre de 2.2% pour 2023, une perte de dynamique de l'activité s'étant amorcée de part et d'autre de l'Atlantique au cours de cette année qui s'est retrouvée dans les résultats des enquêtes sondant la confiance des agents économiques. Ils révèlent une dégradation progressive quant à leur appréciation de la situation économique mais également de celle à venir et préfigurent un ralentissement au cours des prochains mois.

Allocation

En début d'année dans un contexte de hausse de l'inflation et des taux, nous avons privilégié les actions aux obligations. Ainsi l'exposition nette actions se situait sur un niveau proche de 25% fin février (37% en brut & couverture sur futures EuroStoxx50 de -12%) tandis que les obligations représentaient un peu plus de 50% de l'allocation. Dans un contexte de remontée des rendements et des craintes sur les valorisations actions, l'exposition nette aux actions a été réduite sur un niveau proche de 20% jusqu'à fin mai par un renforcement des couvertures via les dérivés sur indice EuroStoxx50. Le point bas atteint sur les marchés actions nous a ensuite incité à renforcer la classe d'actif en amenant l'exposition à 23% avant de la ramener de nouveau vers les 20% en juin dans des marchés actions qui consolidaient à nouveau. Sur le dernier trimestre alors que la visibilité commence à s'améliorer sur l'inflation aux Etats-Unis et que les publications des entreprises sont positives, l'exposition nette actions est progressivement augmentée vers les 24% en fin d'année.

1. Rapport de Gestion

Actions

Cette année a été marquée par une forte remontée de l'inflation alimentée notamment par les prix de l'énergie et la mise en place d'une politique monétaire restrictive pour combattre cette inflation. De plus à partir du deuxième semestre l'attention des marchés a basculé également sur un ralentissement et une possible entrée en récession de l'économie mondiale.

Dans ce cadre nous avons assisté à une nette surperformance du style value par rapport au style croissance. En concret cela se traduit au niveau européen par la performance positive des secteurs énergie et matières premières et le segment des valeurs liées au secteur militaire (Thales, Bae, Rheinmetall)

Sur la partie actions nous restons fidèles aux secteurs traditionnels que sont l'industrie, la consommation cyclique, la santé. Toutefois nous avons également privilégié le secteur des services aux collectivités (Iberdrola, Terna, Edp)

Dans les principales positions figurent notamment Novonordisk, Richemont, Iberdrola, Prysmian.

Obligations

Le premier trimestre de 2022 a été avant tout marqué par l'invasion militaire inattendue de l'Ukraine par la Russie, qui a pesé sur les marchés. Dans un environnement économique post-Covid déjà pénalisé par des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement, cette opération militaire renforce les tensions sur les prix des matières premières et des denrées alimentaires. Aussi, la Fed a enclenché un nouveau cycle de resserrement monétaire avec un taux cible actuellement prévu au-dessus de 2% pour la fin d'année. Dans ce contexte, nous avons réduit la sensibilité aux taux de la poche obligataire, dès le début d'année, de 4,69 à 2,92, estimant alors que l'inflation et la normalisation de la politique monétaire qu'elle induisait aux Etats-Unis allaient constituer des catalyseurs majeurs pour les mois à venir. Quant à l'exposition du portefeuille aux primes de crédit (Beta), nous avons initié sa baisse début février après que la banque centrale européenne a adopté un discours plus ferme à l'égard de l'inflation, n'excluant plus une hausse de ses taux directeurs dès 2022, ce qui suppose au préalable un arrêt total des programmes d'achats d'actifs et, par conséquent, le retrait d'un acheteur de référence insensible aux prix. Cela s'était traduit par la cession, selon les conditions de liquidité, de dettes subordonnées en faveur de dettes senior (plus défensives) avec, dans le détail, une baisse des dettes hybrides corporates de 9% à 1,5%, des dettes AT1 de 5% à 1,7%, des dettes LT2 de 7% à 4% et des dettes subordonnées assurancielles de 5,5% à 2%. De fait, avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, nous avons déjà abaissé le poids des dettes subordonnées de 27% à 9%, un positionnement plus défensif adopté par anticipation qui nous a protégé en nous évitant d'avoir à céder des obligations après l'éclatement de la crise, ce qui se serait alors fait dans des conditions de liquidité plus incertaines.

Au cours du deuxième trimestre, Les investisseurs ont continué de faire face à de nombreux vents contraires au premier rang desquels l'enlisement du conflit russo-ukrainien, des chiffres d'inflation supérieurs aux attentes et les effets du resserrement monétaire sur la dynamique de croissance. Nous avons continué de réduire la sensibilité de la poche taux à 1 début mai en réaction à l'accélération de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique et au durcissement du discours des banques centrales à l'égard de l'inflation. Aussi, nous avons conservé un positionnement défensif sur le crédit en restant sous pondéré sur les dettes subordonnées, qui représentent 7,5% de la poche contre 33% en 2021, dont 3,5% de dettes lower tier 2, 1,6% de dettes additional tier 1, 1,3% de dettes subordonnées assurancielles et 1,1% de dettes hybrides corporates.

1. Rapport de Gestion

Sur le troisième trimestre de l'année nous avons conservé un positionnement défensif sur le risque crédit en vendant le reliquat d'obligations hybrides en portefeuille. En outre, la part des dettes subordonnées de la poche taux a été réduite de 7,5% à 5% sur le trimestre. Malgré la baisse des taux estivale, nous avons conservé notre couverture tout au long de l'été. Sur le reste de l'année nous avons continué de gérer la sensibilité en tactique, en opérant un pilotage quotidien jusqu'à la fin de l'année, dans la mesure où les taux sont volatiles et la conjoncture instable.

Nous sommes restés à l'écart des dettes subordonnées pour ne pas augmenter le Beta du portefeuille compte tenu de la dégradation attendue de la croissance européenne et du maintien d'une inflation élevée qui va pousser la Banque Centrale Européenne à poursuivre son resserrement monétaire. De surcroît, elle devrait amorcer un resserrement quantitatif pour réduire son bilan. En résumé, nous sommes restés défensifs sur le crédit tout en maintenant une sensibilité basse sur le portefeuille.

Performances des parts :

- VEGA EUR RENDEMENT ISR RC EUR (FR0011037894) : -12.19%.
- VEGA EUR RENDEMENT ISR IC EUR (FR0012006971) : -11.66%.
- VEGA EUR RENDEMENT ISR RX EUR (FR0012219848) : -12.45%.
- VEGA EUR RENDEMENT ISR N EUR (FR0013376324) : -11.92%.
- VEGA EUR RENDEMENT ISR P EUR (FR0013519618) : -3.04%. (Part lancée le 18/05/2022)

Contre son indice de performance de -11.45%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AXA	19 223 600,00	4 778 084,41
ESSILORLUXOTTICA	18 274 067,00	4 320 647,20
OSTRUM SRI CASH PLUS I	0,00	22 036 007,66
KONINKLIJKE DSM	14 200 000,00	7 299 385,49
SWISS LIFE HOLDING AG-REG	10 809 150,59	9 662 126,25
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 5.875% PERP	10 139 213,48	10 000 000,00
IBERDROLA SA	17 196 460,00	2 828 070,61
VANTAGE TOWERS AG 0.375% 31-03-27	12 351 500,00	6 018 897,26
CIE FIN RICHEMONT N	14 501 211,12	3 103 514,16
NESTLE NOM.	15 671 735,11	1 376 535,65

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

01/01/2022 :

Mise en conformité du rédactionnel de la commission de surperformance avec les orientations ESMA.

Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie.

Mise en conformité avec SFDR (informations relatives aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité).

01/04/2022 :

Modification du wording des souscripteurs de la part P suppression du terme entreprise a cote de plans d'épargne.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

1. Rapport de Gestion

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale de l'OPC (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la Société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : **service-clients@vega-im.com**

1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 536 500 000,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 536 500 000,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La politique d'investissement de VEGA IM intègre une approche d'investissement ISR, basée sur la prise en compte des impacts ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des entreprises sélectionnées.

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement sert des objectifs multiples :

- Compléter l'approche historique d'investissement de VEGA IM sur les valeurs de croissance, de qualité et dont la gouvernance respecte les parties prenantes (salariés, actionnaires, société...),
- Construire des portefeuilles à fort potentiel de performance par la sélection de valeurs présentant le meilleur potentiel de croissance pérenne,
- Réduire le risque global des portefeuilles en investissant majoritairement dans des sociétés dont le risque ESG est faible,
- Réduire l'impact négatif des investissements (notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique), voire générer des impacts positifs,
- Transformer les risques ESG en opportunités d'investissement, en identifiant notamment des secteurs/sociétés qui s'adaptent ou contribuent à un monde en transition.

Dans la gestion du fonds, les thématiques ESG sont prises en compte via le score Sustainalytics et ses composantes qui se répartissent sur les piliers E, S ou G, ainsi que le suivi des controverses, qui viennent compléter l'analyse fondamentale de la valeur.

La gouvernance d'entreprise, au-delà de l'ESG, est fortement prise en compte par les gérants de VEGA IM qui s'attachent à analyser la qualité de la communication financière, du positionnement des dirigeants, de leur vision stratégique, des M&A en cours et de l'adéquation des annonces avec les résultats.

Les scores ESG interviennent de trois façons différentes dans le process d'investissement :

- Par l'exclusion de l'univers des émetteurs de la catégorie « Sévère » (Score ESG > 40)
- Par la sélection d'émetteurs combinant un risque ESG attractif, de bonnes perspectives de croissance et des fondamentaux solides (tel qu'estimé par les gérants de VEGA IM selon la méthodologie détaillée dans la section suivante)
- Dans la construction du portefeuille en :
 - o Privilégiant les entreprises présentant les risques ESG les plus faibles (catégories « Négligible » et « Low »),
 - o Limitant l'exposition aux émetteurs au risque ESG les plus élevés (catégorie « High »),
 - o Présentant un risque ESG global de portefeuille inférieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 20% des plus mauvaises valeurs (contrainte label ISR).

La qualité ESG du portefeuille est ainsi principalement évaluée par la mesure du risque ESG global dans le respect des objectifs décrits ci-dessus.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

1. Rapport de Gestion

e) Loi Energie Climat

« Les informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat sont disponibles en annexe du présent rapport ».

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution/best selection », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est constituée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique RH de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.

- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- La Direction Générale est évaluée sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de VEGA INVESTMENT MANAGERS et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions supports sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie et ajustés des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Enfin, des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont pris en considération pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

L'évaluation de la performance prend en compte, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

VEGA INVESTMENT MANAGERS veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de VEGA INVESTMENT MANAGERS mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, VEGA INVESTMENT MANAGERS peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Equilibre entre rémunération fixe et variable

VEGA INVESTMENT MANAGERS s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, VEGA INVESTMENT MANAGERS a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (contrats de conseil, mandats, OPCVM et AIFM).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille (y compris les gérants),
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables de certaines activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS, en lien avec la Direction de la conformité et du contrôle interne.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation de la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par VEGA INVESTMENT MANAGERS.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT pour le compte de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Les fonctions de conformité et de suivi des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, la Conformité intervient dans la détermination du périmètre de population identifiée. La Conformité et les Risques sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est validée par le Conseil d'administration de VEGA INVESTMENT MANAGERS dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération - comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées - sont approuvés successivement, de manière détaillée, par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et la Direction générale de NATIXIS IM. Ces éléments sont ensuite soumis, sous un format plus synthétique, à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de VEGA INVESTMENT MANAGERS, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et l'assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS avec les réglementations auxquelles elle est soumise, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de VEGA INVESTMENT MANAGERS est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

La rémunération du Directeur de la conformité et du contrôle interne et celle du Responsable des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués au comité des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. VEGA INVESTMENT MANAGERS se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand VEGA INVESTMENT MANAGERS délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre de 2022

Montant total des rémunérations brutes pour l'exercice écoulé, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel CDI, et nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 6 490 516 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2022 : 2 646 600 €

Effectifs concernés** : 77

**Rémunérations fixes annuelles 2022 (ie non prorata temporis)*

***Effectifs présents au 31/12/2022*

Montant agrégé des rémunérations brutes (fixes et variables) des membres du personnel CDI de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles et nombre de bénéficiaires :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 6 352 365 €

Effectifs concernés : 42

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

4. Rapport du commissaire aux comptes

VEGA EURO RENDEMENT ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Vega Investment Managers

115, rue montmartre
75002 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP VEGA EURO RENDEMENT ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif VEGA EURO RENDEMENT ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

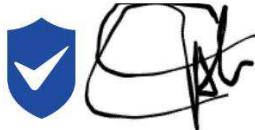
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais de communication de certains éléments nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 20 avril 2023

Paris La Défense, le 20 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield-shaped logo with a white checkmark inside, positioned to the left of a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 166 425 285,10	1 335 114 016,96
Actions et valeurs assimilées	452 530 224,21	556 139 124,23
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	452 530 224,21	556 139 124,23
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	668 138 859,40	718 406 637,27
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	668 138 859,40	718 406 637,27
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	32 334 146,09	54 366 455,36
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	32 334 146,09	54 366 455,36
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	13 422 055,40	6 201 800,10
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 422 055,40	6 201 800,10
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	22 695 936,33	13 563 129,69
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	22 695 936,33	13 563 129,69
COMPTES FINANCIERS	7 724 171,64	62 975 557,20
Liquidités	7 724 171,64	62 975 557,20
TOTAL DE L'ACTIF	1 196 845 393,07	1 411 652 703,85

5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 193 158 199,10	1 375 565 446,03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-17 344 463,38	20 455 517,26
Résultat de l'exercice (a,b)	6 478 949,21	1 775 215,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 182 292 684,93	1 397 796 178,82
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	13 422 056,47	6 201 800,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	13 422 056,47	6 201 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	13 422 056,47	6 201 800,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 130 582,75	7 654 662,23
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 130 582,75	7 654 662,23
COMPTES FINANCIERS	68,92	62,80
Concours bancaires courants	68,92	62,80
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 196 845 393,07	1 411 652 703,85

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0323	347 250 000,00	0,00
EURO STOXX 50 0322	0,00	188 650 000,00
EURO STOXX 50 0323	189 250 000,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	33 321,55	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	10 952 715,32	8 009 503,02
Produits sur obligations et valeurs assimilées	10 171 312,80	11 990 873,72
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	21 157 349,67	20 000 376,74
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	320 678,44	164 374,50
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	320 678,44	164 374,50
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	20 836 671,23	19 836 002,24
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	13 496 360,80	18 639 834,08
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	7 340 310,43	1 196 168,16
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-861 361,22	579 047,37
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	6 478 949,21	1 775 215,53

5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

5. Comptes de l'exercice

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013376324 - Part VEGA EURO RENDEMENT ISR N : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

FR0012219848 - Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RX : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

FR0012006971 - Part VEGA EURO RENDEMENT ISR IC : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

FR0011037894 - Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RC : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

FR0013519618 - Part VEGA EURO RENDEMENT ISR P : Taux de frais maximum de 1% TTC.

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indicateur composé : 42.5% de Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans (coupons réinvestis) + 42.5% de Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 ans (coupons réinvestis) + 15% de l'Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis). Il est libellé en euro.

- Les performances passées par rapport à l'indice composite de référence servant de base de calcul à la commission de surperformance sont disponibles sur le site web www.vega-im.com.

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022.

Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre.

2/ La fréquence de cristallisation : elle consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

5. Comptes de l'exercice

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 15 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le fonds enregistre une performance négative pour autant que le fonds surperforme son indice de référence.

En cas de rachat de parts, la part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

5. Comptes de l'exercice

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR IC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR N	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR P	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RX	Capitalisation	Capitalisation

5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 397 796 178,82	1 052 370 717,64
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	230 358 426,92	393 626 001,34
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-274 262 168,62	-107 164 368,56
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	25 548 550,55	60 705 991,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-65 578 994,85	-9 198 640,35
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	57 656 419,03	1 311 753,94
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-33 494 308,35	-30 491 770,84
Frais de transactions	-3 085 203,54	-4 350 913,41
Différences de change	-778 145,79	3 028 217,59
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-178 832 235,07	41 451 821,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-52 337 787,49	126 494 447,58
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-126 494 447,58	-85 042 626,08
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	19 623 855,40	-4 688 800,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	13 422 055,40	-6 201 800,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	6 201 800,00	1 513 000,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 340 310,43	1 196 168,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 182 292 684,93	1 397 796 178,82

5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 689 487,11	0,40
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	663 449 372,29	56,11
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	668 138 859,40	56,51
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	189 250 000,00	16,01
Taux	347 250 000,00	29,37
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	536 500 000,00	45,38
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	663 449 372,29	56,12	0,00	0,00	4 689 487,11	0,40	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 724 171,64	0,65
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68,92	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	347 250 000,00	29,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	3 083 929,93	0,26	127 280 233,87	10,77	309 085 517,52	26,14	228 689 178,08	19,34
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 724 171,64	0,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	68,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347 250 000,00	29,37	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	37 861 785,41	3,20	26 378 775,24	2,23	26 047 398,69	2,20	14 243 420,79	1,20
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68,92	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	14 122,83
	Dépôts de garantie en espèces	22 644 313,50
	Coupons et dividendes en espèces	37 500,00
TOTAL DES CRÉANCES		22 695 936,33
DETTES		
	Rachats à payer	53 782,36
	Frais de gestion fixe	1 074 467,33
	Frais de gestion variable	2 333,06
TOTAL DES DETTES		1 130 582,75
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		21 565 353,58

5. Comptes de l'exercice

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR IC		
Parts souscrites durant l'exercice	62,2271	7 011 870,07
Parts rachetées durant l'exercice	-1 605,2225	-175 579 906,38
Solde net des souscriptions/rachats	-1 542,9954	-168 568 036,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 976,6119	
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR N		
Parts souscrites durant l'exercice	23 724,0640	2 568 883,58
Parts rachetées durant l'exercice	-49 781,9295	-5 377 819,92
Solde net des souscriptions/rachats	-26 057,8655	-2 808 936,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	168 355,0321	
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR P		
Parts souscrites durant l'exercice	5 681,5200	561 164,96
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	5 681,5200	561 164,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 681,5200	
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RC		
Parts souscrites durant l'exercice	1 507 374,0147	218 012 509,63
Parts rachetées durant l'exercice	-631 424,5830	-88 848 642,43
Solde net des souscriptions/rachats	875 949,4317	129 163 867,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 922 840,2608	
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RX		
Parts souscrites durant l'exercice	18 898,6689	2 203 998,68
Parts rachetées durant l'exercice	-39 532,1352	-4 455 799,89
Solde net des souscriptions/rachats	-20 633,4663	-2 251 801,21
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	85 355,3814	

5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RX	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts VEGA EURO RENDEMENT ISR IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 723 308,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	932,90
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA EURO RENDEMENT ISR N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	176 316,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	10,81
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA EURO RENDEMENT ISR P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	319,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	1 147,91
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	3,59
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA EURO RENDEMENT ISR RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	11 435 082,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	239,44
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts VEGA EURO RENDEMENT ISR RX	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	159 000,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	2,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			4 137 335,62
	PTBCPHOM0066	BCP 1.125% 12-02-27 EMTN	4 137 335,62
TCN			0,00
OPC			32 334 146,09
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	32 334 146,09
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			36 471 481,71

5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	6 478 949,21	1 775 215,53
Total	6 478 949,21	1 775 215,53

	30/12/2022	31/12/2021
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 194 683,68	1 996 144,34
Total	2 194 683,68	1 996 144,34

	30/12/2022	31/12/2021
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	131 247,02	53 266,47
Total	131 247,02	53 266,47

	30/12/2022	31/12/2021
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-676,01	0,00
Total	-676,01	0,00

5. Comptes de l'exercice

	30/12/2022	31/12/2021
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 141 942,75	-238 697,70
Total	4 141 942,75	-238 697,70

	30/12/2022	31/12/2021
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RX		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	11 751,77	-35 497,58
Total	11 751,77	-35 497,58

5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17 344 463,38	20 455 517,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-17 344 463,38	20 455 517,26

	30/12/2022	31/12/2021
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 061 528,70	6 141 251,37
Total	-3 061 528,70	6 141 251,37

	30/12/2022	31/12/2021
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-258 383,07	337 616,07
Total	-258 383,07	337 616,07

	30/12/2022	31/12/2021
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 258,18	0,00
Total	-3 258,18	0,00

5. Comptes de l'exercice

	30/12/2022	31/12/2021
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-13 887 420,08	13 786 867,12
Total	-13 887 420,08	13 786 867,12

	30/12/2022	31/12/2021
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RX		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-133 873,35	189 782,70
Total	-133 873,35	189 782,70

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	1 069 448 725,07	1 138 173 011,70	1 052 370 717,64	1 397 796 178,82	1 182 292 684,93
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR IC en EUR					
Actif net	539 740 041,91	543 348 928,45	374 116 545,75	420 267 956,83	208 499 401,63
Nombre de titres	5 409,3011	4 971,5473	3 301,5160	3 519,6073	1 976,6119
Valeur liquidative unitaire	99 779,99	109 291,71	113 316,59	119 407,62	105 483,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 223,84	-2 380,73	1 873,85	1 744,86	-1 548,87
Capitalisation unitaire sur résultat	1 636,48	1 050,65	1 124,57	567,14	1 110,32
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR N en EUR					
Actif net	21 156 366,99	22 775 116,17	22 252 770,48	23 080 539,74	17 603 502,05
Nombre de titres	211 653,0130	208 545,8407	197 013,1896	194 412,8976	168 355,0321
Valeur liquidative unitaire	99,95	109,20	112,95	118,71	104,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,27	-2,38	1,87	1,73	-1,53
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,78	0,84	0,27	0,77
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR P en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	550 930,52
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	5 681,5200
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	96,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,57
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,11

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RC en EUR					
Actif net	503 075 347,23	567 396 952,45	651 019 054,55	941 501 531,90	946 511 081,59
Nombre de titres	3 808 140,5332	3 941 212,4484	4 383 450,5272	6 046 890,8291	6 922 840,2608
Valeur liquidative unitaire	132,10	143,96	148,51	155,70	136,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,62	-3,14	2,47	2,27	-2,00
Capitalisation unitaire sur résultat	1,35	0,67	0,76	-0,03	0,59
Part VEGA EURO RENDEMENT ISR RX en EUR					
Actif net	5 476 968,94	4 652 014,63	4 982 346,86	12 946 150,35	9 127 769,14
Nombre de titres	52 443,0047	40 978,4066	42 654,1405	105 988,8477	85 355,3814
Valeur liquidative unitaire	104,43	113,52	116,80	122,14	106,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,28	-2,48	1,95	1,79	-1,56
Capitalisation unitaire sur résultat	0,73	0,25	0,31	-0,33	0,13

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	334 025	9 496 330,75	0,81
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	220 000	13 508 000,00	1,14
PORSCHE A HOLDING	EUR	94 136	4 823 528,64	0,41
TOTAL ALLEMAGNE			27 827 859,39	2,36
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	191 668	10 785 158,36	0,91
TOTAL BELGIQUE			10 785 158,36	0,91
DANEMARK				
NOVO NORDISK AS	DKK	153 981	19 422 463,41	1,64
NOVOZYMES B	DKK	140 000	6 624 935,28	0,56
TOTAL DANEMARK			26 047 398,69	2,20
ESPAGNE				
AENA SME SA	EUR	75 915	8 904 829,50	0,76
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	254 617	12 361 655,35	1,05
IBERDROLA SA	EUR	1 329 590	14 532 418,70	1,22
TOTAL ESPAGNE			35 798 903,55	3,03
FRANCE				
AMUNDI	EUR	42 819	2 269 407,00	0,19
ARKEMA	EUR	96	8 052,48	0,00
AXA	EUR	607 316	15 823 618,38	1,34
BUREAU VERITAS	EUR	484 110	11 913 947,10	1,01
DASSAULT SYST.	EUR	322 739	10 810 142,81	0,91
EDENRED	EUR	219 210	11 153 404,80	0,94
ESSILORLUXOTTICA	EUR	83 506	14 129 215,20	1,19
HERMES INTERNATIONAL	EUR	9 966	14 400 870,00	1,22
L'OREAL	EUR	27 614	9 212 030,40	0,78
LEGRAND SA	EUR	103 935	7 776 416,70	0,66
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	20 000	13 598 000,00	1,15
MICHELIN (CGDE)	EUR	350 786	9 115 174,21	0,77
PERNOD RICARD	EUR	40 726	7 483 402,50	0,64
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	182 676	10 854 607,92	0,92
REMY COINTREAU	EUR	15 088	2 377 868,80	0,20
REXEL	EUR	407 266	7 509 985,04	0,64
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	100 000	13 072 000,00	1,11
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	548 027	13 152 648,00	1,11
VINCI SA	EUR	146 164	13 635 639,56	1,15
TOTAL FRANCE			188 296 430,90	15,93
ITALIE				
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	839 545	7 962 244,78	0,67
PRYSMIAN SPA	EUR	400 000	13 864 000,00	1,17
TERNA	EUR	1 725 017	11 902 617,30	1,01
TOTAL ITALIE			33 728 862,08	2,85

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
EURONEXT NV - W/I	EUR	119 326	8 252 586,16	0,70
EXOR NV	EUR	146 672	10 017 697,60	0,85
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	219 210	5 883 596,40	0,50
KONINKLIJKE DSM	EUR	44 133	5 044 401,90	0,42
STELLANTIS NV	EUR	550 709	7 304 604,18	0,62
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	464 613	10 458 438,63	0,88
TOTAL PAYS-BAS			46 961 324,87	3,97
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	988 038	4 600 304,93	0,39
TOTAL PORTUGAL			4 600 304,93	0,39
ROYAUME-UNI				
DIAGEO	GBP	255 900	10 527 303,47	0,89
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC	GBP	178 617	9 550 397,84	0,81
LONDON STOCK EXCHANGE	GBP	78 344	6 301 073,93	0,53
TOTAL ROYAUME-UNI			26 378 775,24	2,23
SUEDE				
INVESTOR AB-B SHS	SEK	840 000	14 243 420,79	1,20
TOTAL SUEDE			14 243 420,79	1,20
SUISSE				
ABB LTD	CHF	330 898	9 403 005,60	0,80
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	120 111	14 584 342,40	1,24
NESTLE NOM.	CHF	127 873	13 874 437,41	1,17
TOTAL SUISSE			37 861 785,41	3,21
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			452 530 224,21	38,28
TOTAL Actions et valeurs assimilées			452 530 224,21	38,28
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BER 3.5% 23-04-75 EMTN	EUR	7 000 000	6 570 599,38	0,56
DEUTSCHE BK 0.75% 17-02-27	EUR	5 000 000	4 386 576,71	0,37
INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24-06-26	EUR	5 500 000	5 061 972,47	0,43
VANTAGE TOWERS AG 0.375% 31-03-27	EUR	7 000 000	6 542 558,15	0,55
ZF FINANCE 2.25% 03-05-28 EMTN	EUR	6 000 000	4 794 076,44	0,41
TOTAL ALLEMAGNE			27 355 783,15	2,32
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 0.01% 15-10-25	EUR	5 000 000	4 544 734,59	0,39
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	EUR	5 000 000	4 418 350,34	0,37
KBC GROUPE SA FIX PERP EMTN	EUR	4 000 000	3 884 303,43	0,33
SOLVAY 2.75% 02-12-27	EUR	4 100 000	3 956 831,93	0,33
TOTAL BELGIQUE			16 804 220,29	1,42

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DANEMARK				
CARLB 0 3/8 06/30/27	EUR	6 500 000	5 628 683,01	0,48
ORSTED 1.5% 26-11-29	EUR	6 000 000	5 201 529,86	0,43
TOTAL DANEMARK			10 830 212,87	0,91
ESPAGNE				
BANC DE 5.625% 06-05-26 EMTN	EUR	6 500 000	6 814 889,38	0,57
BANCO DE BADELL 1.125% 27-03-25	EUR	6 000 000	5 543 500,68	0,47
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	6 000 000	4 707 711,37	0,39
BANCO NTANDER 1.125% 23-06-27	EUR	6 000 000	5 359 706,71	0,45
BANKINTER 0.625% 06-10-27	EUR	3 200 000	2 700 204,71	0,23
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	8 000 000	7 098 580,82	0,61
FERROVIAL EMISIONES 0.54% 12-11-28	EUR	2 200 000	1 730 793,49	0,15
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.875% 16-06-25	EUR	5 000 000	4 743 192,47	0,40
INMOBILIARIA COLONIAL 2.0% 17-04-26	EUR	4 900 000	4 594 761,21	0,39
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.069% 05-02-24	EUR	6 000 000	5 926 401,04	0,50
TOTAL ESPAGNE			49 219 741,88	4,16
ETATS-UNIS				
AMERICAN TOWER 0.4% 15-02-27	EUR	3 200 000	2 743 068,05	0,23
AT AND T INC 1.8% 05-09-26	EUR	2 000 000	1 872 324,25	0,16
BALL 1.5% 15-03-27	EUR	5 000 000	4 436 864,36	0,37
BERRY PLASTICS 1.0% 15-01-25	EUR	4 000 000	3 787 575,65	0,32
DISC COMM LLC 1.9% 19-03-27	EUR	6 000 000	5 520 275,34	0,47
FEDEX 0.45% 04-05-29	EUR	4 850 000	3 857 002,36	0,33
FIDELITY NATL INFORMATION SCES 1.5% 21-05-27	EUR	4 900 000	4 440 030,96	0,37
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24	EUR	4 900 000	4 657 717,49	0,39
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 3.875% 19-05-23	EUR	3 000 000	3 083 929,93	0,26
IBM INTL BUSINESS MACHINES 0.3% 11-02-28	EUR	4 800 000	4 051 365,37	0,34
ILLINOIS TOOL WORKS 0.625% 05-12-27	EUR	4 000 000	3 502 406,30	0,30
KHC 1 1/2 05/24/24	EUR	5 000 000	4 934 652,40	0,42
LOUIS DREYFUS COMPANY BV 1.625% 28-04-28	EUR	6 000 000	5 176 140,82	0,44
MAN 1 3/4 06/22/26	EUR	6 500 000	6 158 648,05	0,52
MASTERCARD 1.0% 22-02-29	EUR	5 400 000	4 721 787,74	0,40
MC DONALD S 0.25% 04-10-28	EUR	7 000 000	5 784 508,01	0,49
VF 0.25% 25-02-28	EUR	6 000 000	4 969 751,92	0,42
TOTAL ETATS-UNIS			73 698 049,00	6,23
FINLANDE				
NOKIA OYJ 3.125% 15-05-28 EMTN	EUR	6 000 000	5 811 681,78	0,49
NORDEA BKP 0.5% 02-11-28 EMTN	EUR	7 000 000	5 756 550,21	0,49
NORDEA BKP 1.125% 16-02-27	EUR	3 100 000	2 832 156,39	0,24
TOTAL FINLANDE			14 400 388,38	1,22
FRANCE				
ADP 1.0% 05-01-29	EUR	6 000 000	5 140 201,23	0,44
AIR LIQ FIN 1.375% 02-04-30	EUR	6 000 000	5 289 913,56	0,45
AUCHAN 3.25% 23-07-27 EMTN	EUR	5 000 000	4 674 388,70	0,39
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.0% 23-05-25	EUR	9 500 000	8 996 684,14	0,76

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BNP PAR 0.375% 14-10-27 EMTN	EUR	6 000 000	5 188 333,15	0,43
BNP PAR 0.5% 30-05-28 EMTN	EUR	5 100 000	4 322 001,64	0,37
BQ POSTALE 3.875% PERP	EUR	1 800 000	1 570 616,90	0,14
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	EUR	1 600 000	1 547 185,42	0,13
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	10 000 000	9 384 386,99	0,80
CROW EURO HOL 3.375% 15-05-25	EUR	4 000 000	3 965 020,00	0,33
EDENRED 1.875% 06-03-26	EUR	6 800 000	6 586 582,47	0,55
ENGIE 1.75% 27-03-28 EMTN	EUR	6 000 000	5 502 963,29	0,46
ESSILORLUXOTTICA 0.375% 05-01-26	EUR	4 700 000	4 346 345,92	0,37
FNAC DARTY 2.625% 30-05-26	EUR	800 000	762 265,00	0,07
GROUPAMA 3.375% 24-09-28	EUR	4 800 000	4 420 099,40	0,37
HSBC CONTINENTAL EUROPE 0.25% 17-05-24	EUR	3 000 000	2 887 056,58	0,24
K 1.25% 10-05-26 EMTN	EUR	5 000 000	4 732 903,42	0,40
LAGARDERE 2.125% 16-10-26	EUR	7 000 000	6 642 295,21	0,56
PERNOD RICARD 3.25% 02-11-28	EUR	7 000 000	6 904 698,84	0,59
RENAULT 2.5% 02-06-27 EMTN	EUR	6 000 000	5 315 736,16	0,45
SG 0.625% 02-12-27	EUR	8 300 000	7 132 546,45	0,60
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	5 000 000	4 886 819,52	0,41
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 0.0% 19-06-28	EUR	5 000 000	4 123 950,00	0,35
SOGECAP SA 4.125% 29-12-49	EUR	5 000 000	4 977 481,85	0,42
TDF INFR SAS 2.5% 07-04-26	EUR	5 700 000	5 306 937,37	0,45
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	EUR	5 000 000	4 486 440,75	0,38
TOTA CAP 1.375% 19-03-25 EMTN	EUR	6 000 000	5 812 797,95	0,49
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	7 500 000	6 467 177,57	0,55
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	5 000 000	3 870 008,90	0,33
WENDEL 1.375% 26-04-26	EUR	900 000	829 501,34	0,07
WEND INVE 2.5% 09-02-27	EUR	5 000 000	4 785 303,77	0,41
WORLDLINE 0.25% 18-09-24	EUR	2 300 000	2 178 003,12	0,18
TOTAL FRANCE			153 036 646,61	12,94
IRLANDE				
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	3 000 000	2 741 493,70	0,23
BK IRELAND GROUP 0.375% 10-05-27	EUR	5 800 000	4 981 418,19	0,42
BK IRELAND GROUP 7.5% PERP	EUR	7 000 000	6 886 412,43	0,58
CRH FINANCE 1.375% 18-10-28	EUR	5 900 000	5 187 962,54	0,44
KERRY GROUP 0.625% 20-09-29	EUR	6 600 000	5 313 316,44	0,45
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	9 000 000	8 092 403,01	0,69
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	4 900 000	4 816 144,67	0,40
TOTAL IRLANDE			38 019 150,98	3,21
ITALIE				
AEROPORTI DI ROMA 1.625% 08-06-27	EUR	5 000 000	4 487 248,97	0,38
ASTM SPA 1.625% 08-02-28 EMTN	EUR	7 000 000	5 928 875,82	0,50
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 2.0% 04-12-28	EUR	7 000 000	5 777 371,85	0,49
BANCO BPM 1.75% 28-01-25 EMTN	EUR	6 000 000	5 791 928,22	0,49
DAVIDE CAMPARI MILANO 1.25% 06-10-27	EUR	7 000 000	6 071 260,62	0,51

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENI 0.375% 14-06-28 EMTN	EUR	5 000 000	4 132 978,08	0,35
ERG SPA LANTERN 0.5% 11-09-27	EUR	5 000 000	4 241 083,22	0,36
FERRARI NV 1.5% 27-05-25	EUR	5 300 000	5 064 665,12	0,43
SNAM 0.75% 20-06-29 EMTN	EUR	4 000 000	3 272 191,78	0,28
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.0% 10-04-26	EUR	6 000 000	5 580 134,79	0,47
TOTAL ITALIE			50 347 738,47	4,26
JAPON				
TAKEDA PHARMACEUTICAL 2.25% 21-11-26	EUR	5 800 000	5 533 783,97	0,47
TOTAL JAPON			5 533 783,97	0,47
JERSEY				
HEATHROW FU 1.5% 12-10-25	EUR	5 000 000	4 664 929,79	0,40
TOTAL JERSEY			4 664 929,79	0,40
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL 1.75% 19-11-25	EUR	4 000 000	3 782 470,14	0,32
ARCELLOR MITTAL 4.875% 26-09-26	EUR	2 000 000	2 026 315,21	0,18
CK HUTCHISON GROUP TELECOM FINANCE 1.125% 17-10-28	EUR	3 600 000	2 995 628,79	0,25
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.75% 25-03-27	EUR	5 900 000	5 490 666,49	0,46
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.875% 19-01-26	EUR	6 000 000	5 752 158,49	0,49
CPI PROPERTY GROUP 2.75% 12-05-26	EUR	6 000 000	4 819 714,93	0,40
LOGICOR FINANCING SARL 1.625% 15-07-27	EUR	5 000 000	4 096 612,67	0,35
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 2.625% 15-10-25	EUR	4 000 000	3 925 657,81	0,33
REPSOL EUROPE FINANCE SARL 0.375% 06-07-29	EUR	7 000 000	5 638 532,12	0,48
SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	EUR	6 000 000	3 859 055,75	0,33
TOTAL LUXEMBOURG			42 386 812,40	3,59
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	6 000 000	5 146 639,32	0,44
ABN AMRO BK 1.25% 28-05-25	EUR	9 800 000	9 362 324,62	0,79
COCA COLA HBC FINANCE BV 2.75% 23-09-25	EUR	1 800 000	1 763 324,88	0,15
DEME INVE BV FOR 4.375% PERP	EUR	4 300 000	4 288 422,10	0,36
DEUTSCHE TELEKOM INTERN FINANCE BV 1.375% 30-01-27	EUR	6 000 000	5 635 727,26	0,47
EDPPL 1 7/8 10/13/25	EUR	5 000 000	4 779 161,64	0,40
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 28-05-26	EUR	9 000 000	7 929 855,00	0,67
EURONEXT NV 1.0% 18-04-25	EUR	5 000 000	4 729 166,44	0,40
EXOR 2.875% 22-12-25	EUR	700 000	676 028,64	0,06
EXOR NV 0.875% 19-01-31	EUR	6 000 000	4 541 678,63	0,38
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	EUR	7 000 000	7 154 607,47	0,61
GAS NATURAL FENOSA FINANCE BV 0.875% 15-05-25	EUR	5 000 000	4 688 628,08	0,40
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	9 500 000	9 159 798,49	0,77
NV LUCHTHAVEN SCHIPHOL 0.875% 08-09-32	EUR	5 000 000	3 705 873,97	0,31
RABOBK 0.625% 27-02-24 EMTN	EUR	1 000 000	976 353,22	0,08
RELX FINANCE BV 1.5% 13-05-27	EUR	3 600 000	3 331 917,12	0,29
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.625% 25-02-27	EUR	4 300 000	3 878 051,60	0,33
TELFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	6 000 000	6 188 360,55	0,53
TENNET HOLDING BV 0.125% 30-11-32	EUR	6 000 000	4 111 478,63	0,35

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 0.875% 22-09-28	EUR	2 500 000	2 032 560,45	0,17
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	2 600 000	2 603 412,95	0,22
TOTAL PAYS-BAS			96 683 371,06	8,18
PORTUGAL				
BCP 1.125% 12-02-27 EMTN	EUR	5 000 000	4 137 335,62	0,35
CAIXA GEN 5.75% 28-06-28 EMTN	EUR	5 000 000	5 151 419,86	0,44
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.625% 15-04-27	EUR	3 000 000	2 777 681,71	0,23
TOTAL PORTUGAL			12 066 437,19	1,02
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BK E3R+0.71% PERP	EUR	6 500 000	4 689 487,11	0,39
COCACOLA EUROPEAN PARTNERS 1.5% 08-11-27	EUR	6 000 000	5 448 098,22	0,46
DELPHI AUTO 1.5% 10/03/25	EUR	3 200 000	3 077 960,55	0,26
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 1.5% 08-03-26	EUR	3 800 000	3 601 221,48	0,30
NATWEST MKTS 0.125% 18-06-26	EUR	6 000 000	5 231 439,04	0,45
OMNICOM FINANCE HOLDINGS PLC 0.8% 08-07-27	EUR	2 600 000	2 285 551,55	0,19
RMGLN 1 1/4 10/08/26	EUR	4 000 000	3 562 977,81	0,30
SSE 2.875% 01-08-29 EMTN	EUR	1 400 000	1 322 424,47	0,11
STANDARD CHARTERED 0.85% 27-01-28	EUR	5 000 000	4 305 605,48	0,36
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.375% 27-07-29	EUR	5 500 000	4 259 688,60	0,37
VODAFONE GROUP 0.9% 24-11-26	EUR	6 000 000	5 437 447,81	0,46
TOTAL ROYAUME-UNI			43 221 902,12	3,65
SUEDE				
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY AB 1.125% 14-03-24	EUR	5 000 000	4 809 712,33	0,41
VATTENFALL AB 0.125% 12-02-29	EUR	7 000 000	5 596 836,10	0,47
VOLVO CAR AB 2.5% 07-10-27	EUR	5 000 000	4 452 686,99	0,38
VOLVO TREASURY AB 0.625% 14-02-25	EUR	2 300 000	2 173 168,39	0,18
VOLVO TREASURY AB 2.625% 20-02-26	EUR	4 700 000	4 577 430,44	0,39
TOTAL SUEDE			21 609 834,25	1,83
SUISSE				
RAIFFEISEN SCHWEIZ 5.23% 01-11-27	EUR	8 000 000	8 259 856,99	0,70
TOTAL SUISSE			8 259 856,99	0,70
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			668 138 859,40	56,51
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			668 138 859,40	56,51
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	319,547	32 334 146,09	2,73
TOTAL FRANCE			32 334 146,09	2,73
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			32 334 146,09	2,73
TOTAL Organismes de placement collectif			32 334 146,09	2,73

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0323	EUR	-3 000	5 928 307,90	0,51
EURO STOXX 50 0323	EUR	-5 000	7 493 747,50	0,63
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			13 422 055,40	1,14
TOTAL Engagements à terme fermes			13 422 055,40	1,14
TOTAL Instrument financier à terme			13 422 055,40	1,14
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-13 422 056,47	-13 422 056,47	-1,14
TOTAL Appel de marge			-13 422 056,47	-1,14
Créances			22 695 936,33	1,92
Dettes			-1 130 582,75	-0,09
Comptes financiers			7 724 102,72	0,65
Actif net			1 182 292 684,93	100,00

6. Annexe(s)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

VEGA EURO RENDEMENT ISR

LEI : 969500AZI60DXL9GYC80



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **Indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 20,00% d'investissements durables.

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 31 déc. 2022

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG), mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Il a investi partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union européenne.

Les critères environnementaux (notamment les émissions carbone et la prévention des risques environnementaux) et sociaux (notamment le respect des droits humains et le dialogue social) dans leur globalité sont pris en compte dans la gestion de ce produit.

VEGA IM applique à chaque investissement un score ESG global qui est pris en compte dans le processus d'investissement.

Ainsi, le portefeuille a exclu de ses investissements les valeurs dont le risque ESG a été qualifié de sévère.

Il est investi majoritairement dans des valeurs dont le risque ESG est jugé négligeable et faible (60,49% de l'actif net du produit) et les valeurs à risques jugés élevés sont restées accessoires (2,20% de l'actif net du produit).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

VEGA IM a suivi la durabilité de ses produits selon deux approches :

Dans une première approche, VEGA IM a effectué le suivi d'indicateurs permettant de vérifier le respect des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit, directement ou indirectement via les OPC sous-jacents :

- L'exposition à des activités contribuant à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies : 42,48% de l'actif net du produit;
- La part d'obligations durables (obligations vertes et/ou sociales) dans les investissements obligataires : 14,23% de l'actif net du produit;
- La note ESG (prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des émetteurs avec un filtre spécifique sur les pratiques de gouvernance. Le portefeuille a un risque ESG* faible (18,14) et un risque de Corporate governance* faible (3,55).

Dans une seconde approche, VEGA IM a effectué un suivi des indicateurs suivants :

- L'intensité carbone des investissements - 849,00 tonnes de CO2 équivalent par MEUR de chiffre d'affaires;
- Le taux de féminisation des conseils des entreprises - 39,01%;
- Le taux d'administrateurs indépendants du conseil des entreprises - 0,42%;
- Les signataires du pacte mondial des Nations unies - 96,84%.

*** Score ESG :** Le score ESG reflète une appréciation globale des risques ESG matériels pour la société évaluée, et les moyens mis en œuvre pour leur mitigation. Il est synthétisé par une note pour chaque émetteur sur une échelle comprise entre 0 (absence de risque) et 100 (risque maximal) qui constitue l'évaluation globale de ce risque.

*** Corporate Governance :** L'indicateur « Corporate Governance » du fournisseur de données Sustainalytics est un composant du score de gouvernance et du score ESG global. Ce score est composé d'une analyse sur 6 thèmes : qualité et intégrité du conseil d'administration et de la direction, structure du conseil d'administration, droits des actionnaires, politique de rémunération, audit et rapport financier, gouvernance du conseil d'administration. Cet indicateur est noté entre 0 (meilleur niveau) et 10 (pire niveau).

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

L'objectif des investissements durables de ce produit est la contribution à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Selon la réglementation SFDR, un Investissement durable est défini à travers 3 critères cumulatifs :

- Il doit contribuer à un objectif de développement durable (ODD);
- Il ne cause pas de préjudice important sur les autres facteurs de durabilité (DNSH);
- Il intègre des bonnes pratiques de gouvernance.

VEGA IM a mis en place une méthodologie permettant de définir la part d'investissements durables de ses détentions directes ou indirectes.

La part d'investissements durables de ce produit a été de 42,84%.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer que ses investissements sous-jacents ne causent pas de préjudices importants sur les aspects de durabilité, VEGA IM a effectué un suivi quantitatif et qualitatif des indicateurs des principales incidences négatives définies par le régulateur.

Les modalités de prise en compte sont précisées ci-dessous.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Afin de vérifier que ses investissements durables ne causent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux, VEGA IM a recours aux indicateurs d'incidences négatives (PAI) définies par le régulateur.

VEGA IM effectue un suivi quantitatif des principales incidences négatives (PAI) de ses investissements, si le taux de couverture des données est satisfaisant. Les PAI sont calculées au niveau de chaque valeur, en transparence. VEGA IM a recours à un fournisseur de données extra-financières pour la récupération des données PAI sur ses émetteurs sous-jacents.

Pour le suivi qualitatif des investissements durables, VEGA IM a mis en place des filtres complémentaires aux indicateurs PAI :

- Filtres sectoriels (aucun investissement n'est réalisé dans des entreprises ayant des activités générant un impact négatif avéré sur l'environnement ou la société)
- Filtre sur les sociétés dont le risque ESG est considéré comme élevé
- Filtre sur les sociétés avec un score de controverses sévère

Tout émetteur ne respectant pas les seuils quantitatifs des PAI ainsi que les filtres qualitatifs n'a pas été considéré comme un investissement durable.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

VEGA IM a mis en place une exclusion des sociétés ne respectant pas les standards internationaux, comme le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations qui s'appuient en particulier sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la convention des Nations Unies contre la corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

En sus des seuils plus restrictifs, appliqués pour identifier les investissements durables, VEGA IM prend en considération les principales incidences négatives (PAI) pour l'intégralité des investissements du produit, en s'appuyant sur les indicateurs obligatoires ainsi que deux indicateurs optionnels définis dans la réglementation SFDR.

VEGA IM effectue un suivi quantitatif des PAI, sous réserve de la disponibilité des données. Les PAI sont calculées sur tous les émetteurs du produit, qu'ils soient détenus en direct ou indirectement via des OPC sous-jacents. VEGA IM a recours à un fournisseur de données extra-financières pour la récupération des données relatives aux émetteurs dans lesquels le produit investit. Les modalités de prise en compte des PAI sont décrites dans la note méthodologique sur l'investissement durable de VEGA IM (<https://www.vega-im.com/informations-reglementaires>).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 18,12%

Code	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs Pays
DK0060534915	NOVO NORDISK A/S-B	Industrie manufacturière	1,64% Danemark
FR0000120628	AXA SA	Activités financières et d'assurance	1,34% France
CH0210483332	CIE FINANCIERE RICHEMONT-REG	Industrie manufacturière	1,23% Suisse
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	Fourniture d'électricité et de gaz	1,23% Espagne
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	1,22% France
SE0015811963	Investor Ord Shs Class B	Activités financières et d'assurance	1,20% Suede
FR0000121667	ESSILOR INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	1,20% France
CH0038863350	NESTLE SA-REG	Industrie manufacturière	1,17% Suisse
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	Industrie manufacturière	1,17% Italie
FR0000125486	VINCI SA	Construction	1,15% France
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSYLOUIS VUITTON	Industrie manufacturière	1,15% France
DE0007100000	DAIMLER AG-REGISTERED SHARES	Industrie manufacturière	1,14% Allemagne
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	Fourniture et traitement de l'eau	1,11% France
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie manufacturière	1,11% France
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	Information et communication	1,05% Espagne

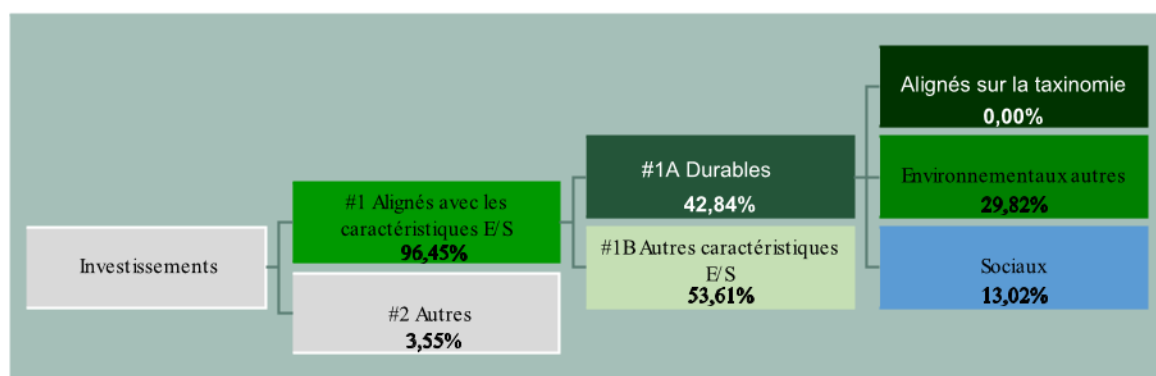


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage: - du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;

Quelle était l'allocation des actifs ?



- **des dépenses d'investissement** (Capex) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

La catégorie **#1 Alignés avec les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

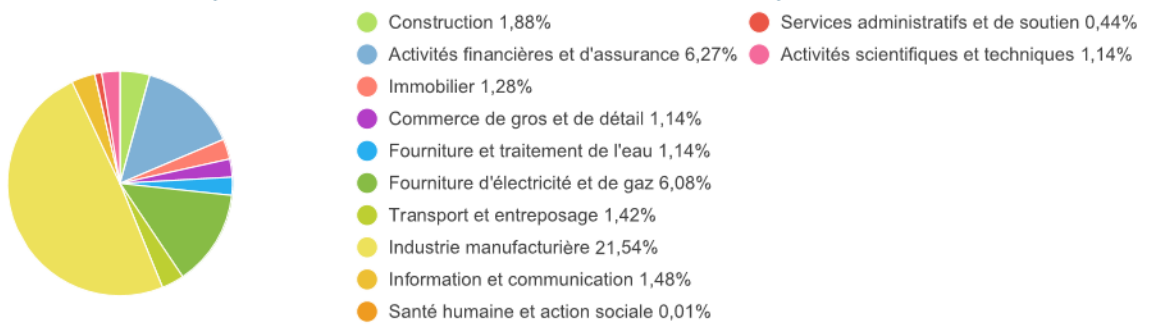
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Exposition sectorielle des investissements durables du produit



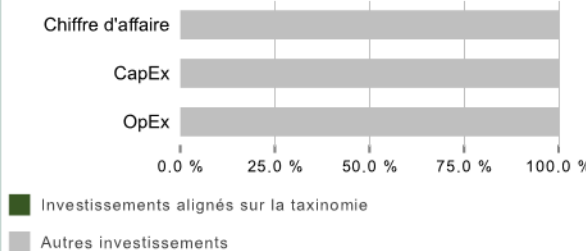
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

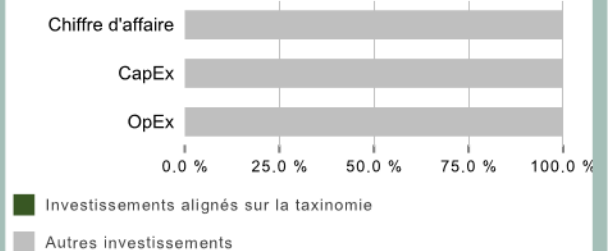
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autre que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie des investissements, obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie des investissements, obligations souveraines exclues*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Pour l'exercice 2022, VEGA IM estime ne pas avoir suffisamment d'indicateurs exploitables pour estimer et communiquer sur l'alignement des investissements durables sur la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables environnementaux, non alignés à la Taxinomie, de ce produit a été de 29,82%.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sociaux de ce produit a été de 13,02%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit.

Cette poche du produit est composée de produits dérivés (1,14%), d'émetteurs non-analysés à la suite d'un manque de données (2,42%) ainsi que des valeurs, détenues via des OPC sous-jacents, qui ne sont pas alignées avec la politique d'investisseur responsable de VEGA IM (0,00%).

Les investissements de cette section n'ont pas de garanties environnementales ou sociales minimales, mais ont vocation à représenter une part restreinte du produit.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus de gestion du produit a été réalisé dans le respect de la politique d'investissement basée sur les principes d'investisseur responsable de VEGA IM, avec notamment la prise en compte des facteurs et du risque de durabilité dans les décisions d'investissement.

VEGA IM a retenu la plateforme Sequantix LT pour administrer et collecter les données ESG dans l'ensemble de son système d'information. L'intégration de cette plateforme ESG dans l'architecture du SI de VEGA IM permet la dissémination des données ESG pour servir toutes les filières métiers, notamment à la gestion, le reporting et aux Contrôles/Risques.

Ainsi, un contrôle et un monitoring du respect des caractéristiques environnementales et sociales du produit sont effectués.

Rapport 2022

Loi Energie – Climat

Article 29

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) au 31/12/2022, en application de l'Article 29 de la Loi Energie Climat

Sommaire

1	Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	P. 2
2	Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	P. 4
3	Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	P. 11
4	Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	P. 14
5	Plan d'amélioration continue	P. 17

1

Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

1-a Part des encours relatifs à la Taxinomie européenne

Pour l'exercice 2022, VEGA IM estime ne pas avoir suffisamment d'indicateurs exploitables pour estimer et communiquer sur l'alignement de ses investissements sur la Taxinomie de l'UE.

1-b Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Afin de mesurer son exposition aux énergies fossiles, VEGA IM s'appuie sur les données que l'ONG Urgewald met à disposition des investisseurs via deux sources majeures que sont le GCEL (Global Coal Exit List) et le GOGEL (Global Oil & Gaz Exit List).

Les données de ces deux listes sont consultables par VEGA IM dans Sequantis et l'analyse est effectuée sur le portefeuille consolidé de l'ensembles des titres détenus en direct, à fin 2022.

Exposition du portefeuille au charbon

L'exposition du portefeuille au charbon thermique est mesurée via la liste GCEL.

Le GCEL est une base de données permettant d'identifier toutes les entreprises qui jouent un rôle important dans la chaîne de valeur du charbon thermique. Le GCEL inclut donc non seulement les mineurs et les producteurs d'électricité, mais aussi les entreprises impliquées dans la prospection, le traitement, le commerce, le transport et la logistique du charbon, la fabrication d'équipements, les services de maintenance des usines d'exploitation (O&M) et de construction de l'infrastructure d'exploitation (EPC) liés au charbon, ainsi que la production de gaz et de liquides à partir du charbon (Coal-to-Liquids). Le GCEL fournit actuellement des données sur le charbon thermique pour plus de 1000 sociétés mères et plus de 1800 filiales et coentreprises.

Ainsi, l'analyse s'effectue au niveau du chiffre d'affaires des entreprises, ce qui permet de déterminer le niveau d'implication d'un émetteur. Ce résultat est communiqué via le CSR (part du charbon dans le chiffre d'affaires). L'exposition globale de VEGA Euro Rendement ISR est calculée en multipliant le CSR moyen du portefeuille par le poids des émetteurs contributeurs dans la chaîne de valeur du charbon thermique.

Au 31/12/2022, VEGA Euro Rendement ISR n'est exposé qu'à hauteur de 0,2% au charbon thermique.

	Poids Charbon	CSR Moyen
VEGA EURO RENDEMENT ISR	0,2%	19%
Index Equity Eurozone	0,4%	19%
Index Equity France	0,1%	19%

Exposition du portefeuille au pétrole & gaz

L'exposition du portefeuille aux énergies issues du pétrole & gaz naturel est issue des données du GOGEL.

Le GOGEL est une base de données publique spécialement conçue pour l'action climatique dans le secteur financier. Elle fournit aux institutions financières les informations dont elles ont besoin pour élaborer et mettre en œuvre des politiques d'exclusion efficaces dans le secteur du pétrole et du gaz.

Le GOGEL répertorie 901 compagnies pétrolières et gazières opérant dans les sous-secteurs amont et/ou intermédiaire.

Pour le sous-secteur en amont, le GOGEL fournit des informations sur :

- ▀ la production totale
- ▀ la part de la production non conventionnelle (fracturation, sables bitumineux, méthane de houille, pétrole extra lourd, eaux très profondes et Arctique)
- ▀ l'expansion totale à court terme
- ▀ part de l'expansion non conventionnelle à court terme
- ▀ niveau de dépassement de l'objectif 1,5°C (Net Zero Emissions)
- ▀ dépenses en capital pour l'exploration pétrolière et gazière
- ▀ part des combustibles fossiles dans les recettes

Pour le sous-secteur intermédiaire, le GOGEL répertorie les entreprises responsables des pipelines et de la capacité des terminaux GNL en cours de développement.

En outre, le GOGEL établit des liens entre les entreprises et certains projets à risque pour la réputation.

L'exposition globale du fonds est calculée en multipliant le FFSR (part de pétrole & gaz dans le chiffre d'affaires des émetteurs) du portefeuille par le poids des émetteurs contributeurs dans la chaîne de valeur du charbon thermique.

Au 31/12/2022, VEGA Euro Rendement ISR n'est exposé qu'à hauteur de 1,3% au pétrole & gaz.

	VEGA EURO RENDEMENT ISR	Index Equity Eurozone	Index Equity France
Arctique	0,0%	0,2%	0,3%
Eaux profondes	0,1%	0,3%	0,4%
Gaz de houilles	0,0%	0,0%	0,1%
Fracturation	0,1%	0,2%	0,4%
Fioul lourd	0,0%	0,0%	0,0%
Sables bitumineux	0,0%	0,1%	0,2%
Conventionnel	0,6%	3,3%	5,4%
Midstream	0,5%	0,6%	0,5%
Total	1,3%	4,8%	7,3%

2

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte dans le cadre des impacts environnement et plus spécifiquement ceux liés à l'empreinte carbone des sociétés. Soucieuse des problématiques environnementales et du respect des accords de Paris, **VEGA IM a un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille** (mesurée en équivalent tonnes de CO₂ pour 1mln€ investis) par rapport à son univers d'investissement. **L'alignement avec les objectifs de long terme concerne les encours de VEGA IM et les encours de chacun des fonds ayant obtenu le Label ISR dont VEGA Euro Rendement ISR.**

Le reporting ESG de VEGA Euro Rendement ISR (données trimestrielles) détaille les mesures suivantes :

- ▀ **l'impact environnemental** est mesuré par les émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel de l'entreprise et/ou par l'intensité carbone du portefeuille, sur la base des données Sustainalytics. Il s'exprime en équivalent de tonnes de CO₂ émises pour chaque million d'euros investi dans le fonds.
- ▀ **les émissions directes - le scope 1** : regroupe les émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit.
- ▀ **les émissions indirectes - le scope 2** : regroupe les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit.
- ▀ **le score de risque carbone**. Pondéré par l'actif des titres en portefeuille, il est calculé en moyenne sur les 12 derniers mois par Morningstar à partir des notations de risque carbone des entreprises de Sustainalytics qui indiquent le risque auquel elles sont confrontées lors de la transition vers une économie sobre en carbone.

L'évaluation par Sustainalytics du risque carbone d'une entreprise s'appuie sur :

- l'exposition de l'entreprise aux risques liés au carbone tout au long de la chaîne de valeur ;
- l'approche de Sustainalytics sur la mesure dans laquelle les activités et les produits de l'entreprise seront ciblés pour s'aligner sur une économie à faible émission de carbone ;
- la capacité de l'entreprise à gérer et la qualité de son approche de gestion pour réduire le risque carbone.



2-a Objectifs quantitatifs et méthodologies



VEGA Euro Rendement ISR a pour **objectif de réduire de 45% les émissions de gaz à effet de serre de ses investissements à horizon 2030**, sur une base de départ à fin 2021. Pour rappel, l'Accord de Paris a été adopté en 2015 par 195 pays. Il a pour objectif de lutter contre le changement climatique en limitant la hausse des températures au niveau mondial à +1,5° d'ici 2100 par rapport aux niveaux préindustriels. **Afin de suivre la réalisation de l'objectif d'alignement avec l'Accord de Paris**, les données des **émissions carbone scope 1 et 2** sont mesurées et suivies pour le portefeuille de VEGA Euro Rendement ISR. Le suivi de l'alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris s'appuie également sur **l'indicateur d'intensité émissions carbone directes et indirectes**. Ces données sont suivies à partir de Sustainalytics, telles que précisées page suivante;

D'autre part, VEGA IM a mis en place **une politique d'exclusion** qui s'impose à toutes ses gestions, donc au fonds **VEGA Euro Rendement ISR**. Parmi les exclusions sectorielles adoptées, il y a celle concernant le charbon thermique. Le charbon thermique est utilisé dans la production d'électricité. La production d'électricité peut utiliser plusieurs types de sources d'énergie telles que les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) ou les énergies renouvelables. L'électricité produite à partir de charbon thermique est l'alternative la plus polluante : une fois brûlé, les émissions de CO₂ sont en moyenne deux fois plus importantes que celles du gaz naturel. L'impact environnemental associé à l'extraction et à la combustion de cette ressource n'est pas négligeable. En effet, les centrales non seulement émettent une large quantité de CO₂ et autres polluants, mais elles génèrent également des déchets qui contiennent des métaux toxiques tels que l'arsenic, le bore, le cadmium ou encore le mercure. VEGA IM a décidé d'exclure de ses investissements les sociétés dont plus de 20% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique (extraction & production d'énergie), ce qui contribue à l'atteinte de l'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris.

De plus, en 2022, en tant qu'investisseur responsable, après réflexion avec son prestataire de service en engagement actionnarial, la société Proxinvest, VEGA IM a décidé de **mener une campagne d'engagement actionnarial thématique sur le pilier E de sa démarche ESG** dans la continuité de celle menée en 2021. Son objectif est d'encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés sur les Accords de Paris et certifiés par scientifiquement. La campagne d'engagement actionnarial vise **donc à encourager les entreprises à adhérer à la Science Based Target initiative (SBTi)**. En effet, l'initiative SBTi vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les préconisations scientifiques. Il s'agit de promouvoir des stratégies alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 2°C, voire en deçà de 1,5°C, par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'Accord de Paris sur le Climat.

Méthodologie Sustainalytics du calcul de l'indicateur d'intensité carbone et des émissions totales

Le calcul de l'intensité carbone ainsi que celui des émissions totales reposent sur les émissions carbone directes et indirectes, scope 1 et 2, et ne prend pas en compte les émissions scope 3, qui regroupe toutes les émissions indirectes autres que celles liées à l'électricité utilisée. La base de données sur les émissions carbone de Sustainalytics est mise à jour une fois par an, en janvier, et couvre plus de 14 000 sociétés.

Les reportings carbone étant encore limités, seules 3 000 des sociétés couvertes publient leurs émissions, Sustainalytics a donc mis en place un modèle propriétaire d'estimation pour produire les 11 000 autres données. Certaines données publiées peuvent être erronées (erreur de conversion en tonnes équivalent CO₂, confusion scope 1&2, pas de prise en compte des nouveaux investissements, peu de transparence quant au périmètre de reporting, changement d'approche qui peut réduire les émissions [émissions associées avec les actifs sous leur contrôle opérationnel ou sur la base de leurs capitaux propres, changement de méthode de comptabilité scope 2 [basé sur le marché ou la localisation]), dans certains cas, Sustainalytics corrige les données publiées à l'aide de données estimées.

Modèle d'estimation des émissions

Les estimations des émissions carbone reposent sur des modèles statistiques, construits sur deux niveaux de groupes modélisés différents : les sous-secteurs et les groupes de pairs. En priorité, le modèle statistique se base sur le niveau le plus granulaire des sous-secteurs, à conditions que l'échantillon représentatif du sous-secteur utilisé dans le modèle soit composé d'au moins 10 sociétés publiant leurs émissions. Si c'est le cas, le modèle est validé et les moyennes représentatives du sous-secteur peuvent être calculées. Si l'échantillon ne comporte pas assez de sociétés, l'intensité moyenne d'un plus large groupe de pairs est utilisée. Etant donné que le nombre de sociétés publiant ces données augmente, de plus en plus de modèles basés sur les sous-industries sont validés. L'approche statistique de l'estimation a été retenue afin d'augmenter la stabilité des modèles.

Trois facteurs sont nécessaires par groupe modélisé :

- la moyenne des émissions pour le revenu total en million de USD
- la moyenne des émissions par immobilisations corporelles en million de USD
- la moyenne des émissions par employés.

Ces facteurs sont ensuite multipliés, respectivement par le revenu total, la valeur brute des immobilisations corporelles et le nombre d'employés de la société, le modèle nécessite au moins deux de ces trois indicateurs pour être valide.

Le modèle est donc représenté comme indiqué ci-dessous :

$$\begin{aligned} & \text{Emissions}_{\text{société}} \\ &= \left(\left(\frac{\text{Emissions moyennes}}{\text{Revenus moyens}} \right)_{\text{sous-secteur}} \times \text{Revenu total}_{\text{société}} \right. \\ &+ \left(\frac{\text{Emissions moyennes}}{\text{Nbr d'employés moyen}} \right)_{\text{sous-secteur}} \times \text{Nbr d'employés}_{\text{société}} \\ &+ \left. \left(\frac{\text{Emissions moyennes}}{\text{Immobilisations corporelles moyennes}} \right)_{\text{sous-secteur}} \times \text{Valeur brute des immobilisations}_{\text{société}} \right) / 3 \end{aligned}$$

Certaines sociétés, notamment des entités privées, ne publient pas les informations nécessaires au calcul des émissions, dans ce cas-là, une estimation approximative de l'intensité carbone est réalisée. L'intensité carbone qui leur est alors attribuée est celle correspondant au 80ème centile de leur groupe modélisé. Ce cas n'est valable que pour l'intensité carbone, lorsque les données financières nécessaires à l'estimation ne sont pas disponibles, cette approximation n'est pas assez robuste pour produire une donnée significative relative aux émissions. Plusieurs points de contrôles sont effectués par l'équipe de Sustainalytics sur les données collectées ainsi que sur les données estimées afin de vérifier leur qualité. Parmi les critères examinés : comparaison avec les données historiques de la société, l'existence d'erreur dans la publication de données historiques, ajustement des données concernant les sociétés à double cotations, suivi des actions de la société avec possibilité d'ajustement des revenus, au cas par cas étude de la relation entre la société mère et ses filiales, suivi automatique des formules dans les différents outils, comparaison de toutes les valeurs moyennes des facteurs de chaque sous-secteur par rapport à l'année précédente.



2-b Quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur

Afin de suivre la réalisation de l'objectif de l'alignement avec l'Accord de Paris, VEGA IM s'appuie sur les données des émissions carbone scope 1, 2 et 3.

Au 31/12/2022, les émissions totales pour les encours détenus en direct par VEGA Euro Rendement ISR s'élevaient à 452 824 tonnes de CO2 équivalent, contre 275 106 tonnes de CO2 équivalent au 31/12/2021.

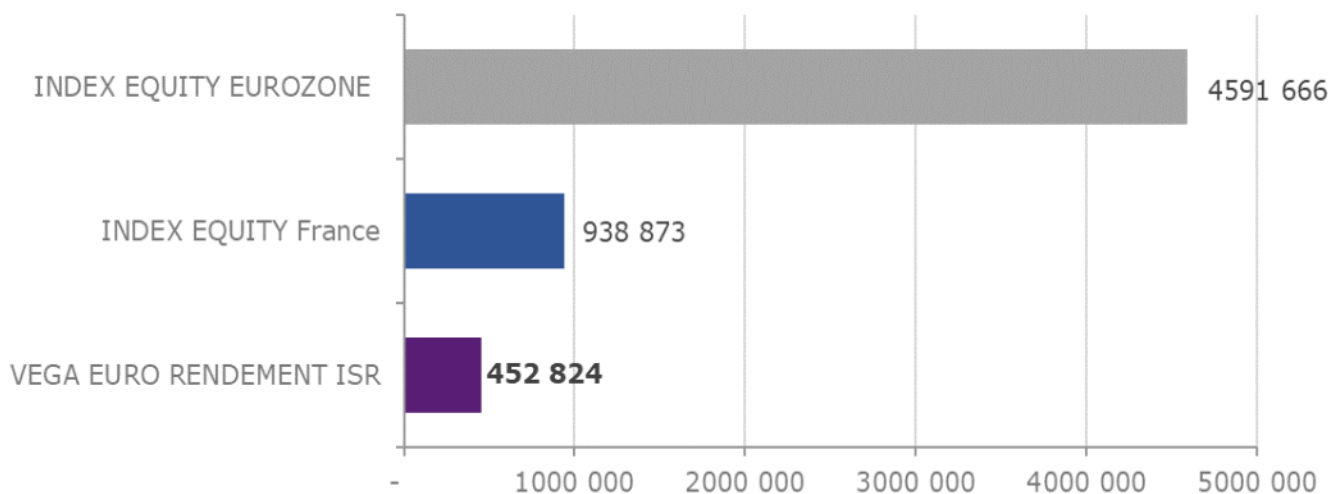
Le suivi de l'alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris s'appuie également sur les indicateurs d'intensité carbone scope 1 et 2 et d'intensité carbone scope 1, 2 et 3 de Sustainalytics.

Au 31/12/2022, l'intensité carbone scope 1 et 2 du fonds VEGA Euro Rendement ISR était de 129 tonnes de CO2 équivalent par million de dollars de revenus, contre 126 tonnes de CO2 équivalent par million de dollars de revenus au 31/12/2021, soit une hausse de 2,4% de l'intensité carbone scope 1 et 2.

Au 31/12/2022, nous avons pu compléter avec le scope 3 ainsi l'intensité carbone scope 1, 2 et 3 était de 711 tonnes de CO2 équivalent par million de dollars de revenus.

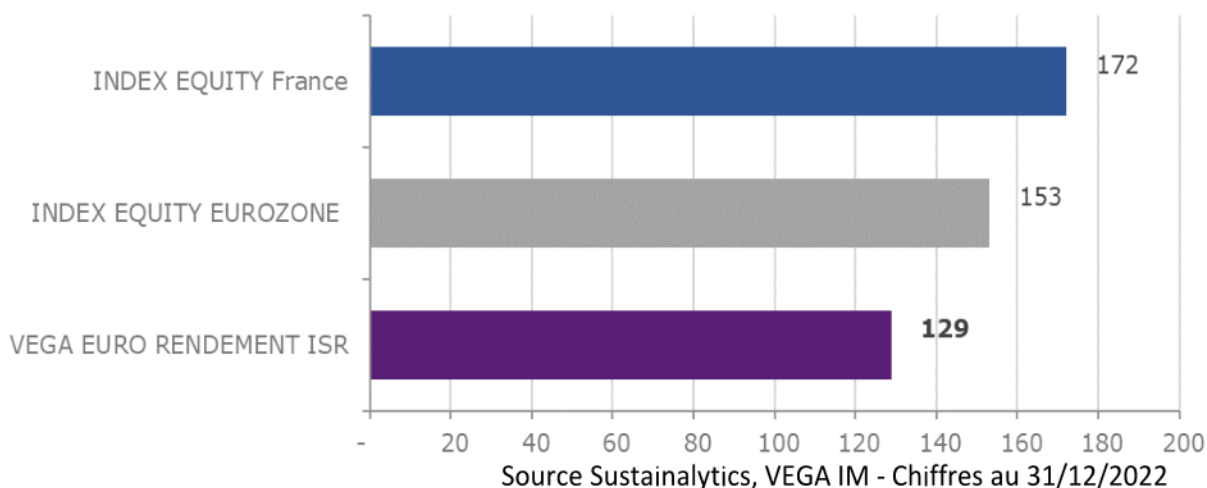
Les calculs de ces indicateurs reposent sur la collecte des données des émissions carbone directes et indirectes publiées par les sociétés et l'estimation des données manquantes par des modèles propriétaires de Sustainalytics.

Comparaisons des émissions totales Scope 1,2,3 en tonnes de CO2 équivalent

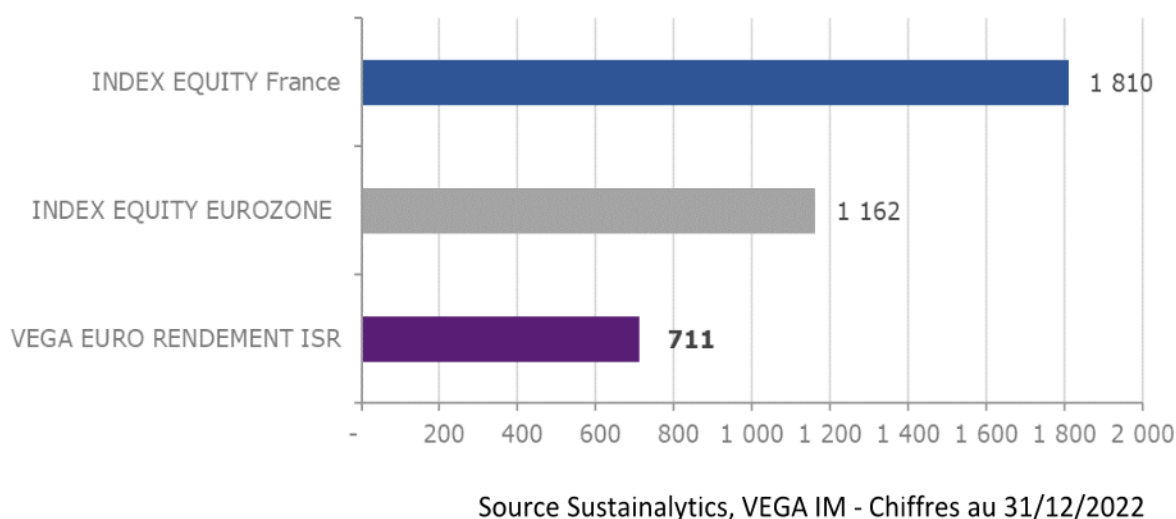


Source Sustainalytics, VEGA IM - Chiffres au 31/12/2022

Comparaisons des intensités carbone – Scope 1 et 2 - en tonnes de CO2 équivalent



Comparaisons des intensités carbone – Scope 1, 2 et 3 - en tonnes de CO2 équivalent



2-C Rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement, notamment en gestion collective, est multi factorielle, prenant en compte, pour chaque société, le risque ESG global ainsi que des indicateurs pertinents sur des critères ESG. L'ensemble de ces données est agrégé au niveau du portefeuille en fonction des pondérations de chaque émetteur. La complémentarité entre les deux types d'indicateurs (scores ESG et données matérielles sur l'ESG) ne conduit pas à privilégier une seule des deux approches mais à les additionner. Typiquement, si en dépit d'un risque ESG global faible une société présente des caractéristiques de risque élevé sur une donnée matérielle ESG, elle sera minorée ou, le cas échéant, non retenue en portefeuille. A ce titre, les critères ESG ont autant d'importance que l'évaluation globale.

2-d Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non- conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques

La prise en compte des émissions carbone dans le cadre du processus de gestion a conduit VEGA IM à adapter sa politique d'investissement et notamment à diminuer ses investissements dans le secteur des gaziers industriels.

Cette adaptation de la politique de gestion concerne notamment les valeurs européennes Linde et Air Liquide par ailleurs leaders mondiaux dans ce secteur, qui ne sont plus investies dans VEGA Euro Rendement ISR.

En dépit de « ESG Risk Scores » faibles à 12,75 pour Air Liquide et 8.2 pour Linde et d'objectifs ambitieux de décarbonation, les émissions carbone restent à ce stade structurellement élevées dans ce secteur avec également une intensité carbone très élevée. Ainsi, l'intensité carbone d'Air Liquide est de 1273 tandis que les émissions carbone totales sont de plus de 34 Mt CO2 pour Scope 1 & Scope 2. Pour Linde, ces variables sont respectivement de 1225 et de 37 t CO2.

Dans le cadre de la réduction globale de l'impact carbone dans les portefeuilles, sans qu'il s'agisse d'exclusion, VEGA IM a choisi en 2022 de ne pas intervenir sur ces émetteurs dans le fonds labelisé ISR, VEGA Euro Rendement ISR.

L'« ESG Risk Scores » est un score Sustainalytics, échelle de 0 à 100, un niveau bas correspondant à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG.

3

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité



La notion de biodiversité est relativement récente dans le monde de la recherche et de la science, et encore plus dans le secteur financier. Définie comme « tissu vivant de la planète », source de nombreux services, la biodiversité est avant tout le fruit de plus de trois milliards d'années d'évolution. Le premier accord mondial sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique a été signé en 1992. Il permet de reconnaître que la conservation de la diversité biologique est « une préoccupation commune à l'humanité » et qu'elle fait partie intégrante du processus de développement. L'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques publiée en 2019 par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes), identifie cinq grandes pressions directes responsables de l'érosion de la biodiversité :

- ▀ le changement d'usage des sols et des terres,
- ▀ l'exploitation des espèces et des habitats,
- ▀ le changement climatique,
- ▀ les pollutions,
- ▀ les espèces exotiques envahissantes.

3-a Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992

Aujourd'hui, des indicateurs scientifiques de suivis sont testés mais restent encore très peu exploités et rarement communiqués au sein de la sphère financière. Pour l'exercice 2021, VEGA IM estime ne pas avoir suffisamment d'indicateurs exploitables pour estimer et communiquer une mesure quantitative représentative de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité par ses investissements. VEGA IM n'est donc pas en mesure, à ce stade, de définir une stratégie pour le respect des objectifs de la Convention sur la biodiversité biologique.

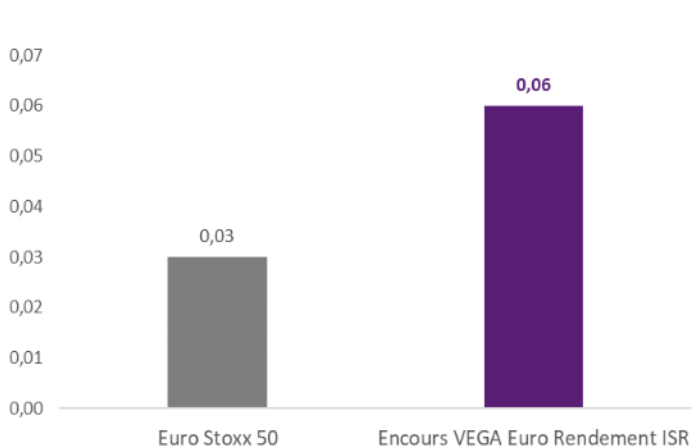
3-b Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et le cas échéant, manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité

Une première étape de mesure est mise en place avec le suivi de deux indicateurs spécifiques de Sustainalytics :

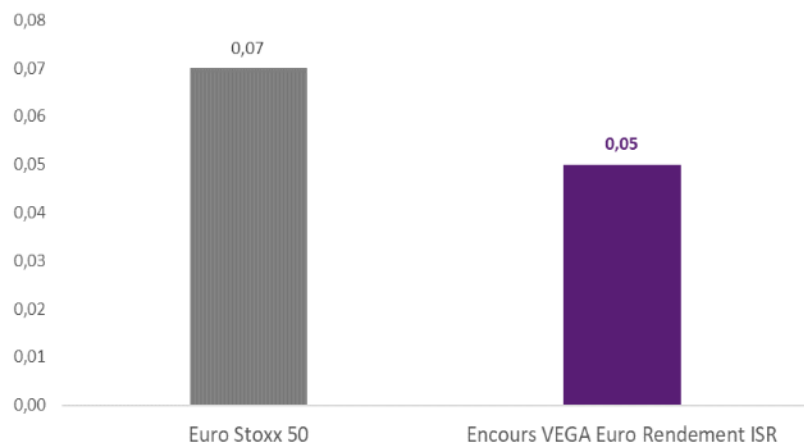
- le Land Use and Biodiversity - Risk Score
- le Land Use and Biodiversity – Supply Chain Risk Score;

Au 31/12/2022, pour les encours du fonds VEGA Euro Rendement ISR, le Land Use and Biodiversity - Risk Score est de 0.06 (niveau de risque négligeable) alors que celui de l'Euro Stoxx 50 est de 0,03 (niveau de risque négligeable). A la même date, le Land Use and Biodiversity – Supply Chain Risk Score du fonds est de 0.05 (niveau de risque négligeable) et celui de d'Euro Stoxx 50 est de 0,07 (niveau de risque négligeable).

Comparaison du Land Use and Biodiversité Risk Score



Comparaison du Land Use and Biodiveristy Supply Chain Risk Score



Source Sustainalytics, VEGA IM- Chiffres au 31/12/2022

Méthodologie de calcul des indicateurs de Land Use and Biodiversity de Sustainalytics

Ces deux indicateurs sont construits selon la même méthodologie, à partir de deux dimensions :

- la mesure de l'exposition de la société aux enjeux matériels spécifiques du sous-secteur dans lequel elle opère ;
- la part de ce risque qui est géré par la société.

La première dimension - niveau d'exposition de la société aux risques matériels - est calculée en multipliant l'exposition du sous-secteur aux risques liés à la biodiversité par le degré d'exposition de la société aux enjeux de la biodiversité par rapport à la moyenne des expositions à cet enjeu au sein du sous-secteur (le Beta).

Le calcul du niveau d'exposition du sous-secteur aux risques donne une note répartie en trois niveaux : Faible (note de 0 à 4), Moyen (note de 4 à 8) et Elevé (note supérieure à 8). Elle résulte d'une évaluation d'experts de Sustainalytics des différents secteurs. Pour cela, ils utilisent l'historique de suivi des événements des entreprises du sous-secteur, des données externes, les rapports des sociétés et les recherches de tiers. Le Beta est calculé selon un processus en trois étapes. La première est l'évaluation de différents indicateurs de Beta, propres à chaque sous-secteur, que l'on peut regrouper en quatre thématiques : - Les produits et la production – Finance – Evénements – Géographie. Dans un deuxième temps, une analyse qualitative peut être appliquée à la discrétion des analystes quand il faut prendre en compte des facteurs spécifiques qui ne sont pas pris en compte dans le modèle standard. (Exemple : augmentation du Beta de Total (+0.25) en raison de la menace de ses activités en Arctique sur les écosystèmes). Enfin, une correction technique est appliquée afin que la Beta moyen du sous-secteur soit égale à 1.

La seconde dimension est l'évaluation de la gestion des risques, évaluée à travers les engagements et les actions pris par la société afin de gérer au mieux le risque lié à la biodiversité ainsi que leurs résultats.

Pour cela, Sustainalytics considère trois indicateurs et leur attribue un score, chacun de ces scores est ensuite pondéré dans la note finale en fonction du sous-secteur auquel appartient la société. Le premier score à être pris en compte est celui attribué aux programmes mis en place par la société liés à la biodiversité. Le second score, lié aux certifications, est attribué en fonction du pourcentage d'activités de la société ayant reçu une certification externe. Enfin, le troisième évalue les systèmes de gestion environnementale de la société. La somme de ces trois scores pondérés en fonction du sous-secteur d'activité donne une notation sur 100 répartissable en trois niveaux : Fort (100-50), Moyen (50-25) et Faible (25-0). Cette notation représente le pourcentage de l'exposition au risque lié à la biodiversité qui est géré par la société. Le pourcentage restant représente le risque non géré, c'est-à-dire le risque non-gérable ou la partie du risque qui pourrait être gérée par la société mais qui ne l'est pas encore. Le risque non géré est représenté par une note différenciant cinq niveaux : Négligeable (0-2), Faible (2-4), Moyen (4-6), Elevé (6-8) et Sévère (8+). Il s'agit de l'indicateur de risque final. Afin de récolter ces informations, les analystes de Sustainalytics utilisent les rapports annuels des sociétés, leur site internet et les différents rapports de gestion. A noter que la couverture de cet indicateur est pour l'instant très faible, car peu de sociétés disposent et publient d'informations liées à leur empreinte sur la biodiversité. Il est donc difficile de trouver un indicateur pertinent pour mesurer les impacts négatifs et positifs sur la biodiversité.

VEGA IM est actuellement à la recherche d'un indicateur possédant une couverture plus large et qui soit représentatif de la situation de l'empreinte biodiversité, et est donc en cours d'étude de différentes offres de prestataires.

4

Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

4-a Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG

VEGA IM intègre le risque de durabilité au même titre que les autres risques financiers auxquels sont soumis ses investissements sous-jacents. Le risque de durabilité est ainsi étudié lors de l'ensemble des comités d'investissements de VEGA IM auxquels est associé le département des risques.

Le département des risques participe à l'élaboration du cadre de gestion des risques extra financiers et intègre leur suivi dans ses outils de contrôle. Il rend compte à la direction générale de VEGA IM et remonte les indicateurs de suivi et éventuels dépassements lors du comité des risques.

L'intégration des facteurs ESG, dans la gestion des risques, s'effectue en plusieurs étapes.

VEGA IM définit dans un premier temps des exclusions normatives et sectorielles. VEGA IM procède ainsi à l'exclusion des émetteurs qui ne respectent pas les **standards internationaux**. Le Global Standards Screening (GSS), permet d'estimer si une entreprise viole ou risque de violer un ou plusieurs des principes du Pacte mondial des Nations Unies et les normes internationales connexes. Sustainalytics® attribue l'un des trois états suivants: Non Compliant, Watchlist ou Compliant.

VEGA IM s'appuie ensuite sur la classification sectorielle des émetteurs et exclut ceux dont le chiffre d'affaires est exposé à certaines **activités controversées** (charbon, tabac, armement), conformément à sa politique d'exclusion.

La gestion des **controverses** s'appuie également sur un score allant de 1 à 5, données Sustainalytics®. Les controverses sont des incidents de gravité variables affectant les parties prenantes de la société (employés, environnement, population générale, autorités gouvernementales etc...) et qui peuvent poser un risque financier et/ou de réputation pour la société incriminée. Les controverses sont souvent un indicateur avancé d'une dégradation du niveau de risque de la société.

Catégorie de controverse	
Low	1
Moderate	2
Significant	3
High	4
Severe	5

Enfin, le **rating ESG** mesure le degré d'exposition de la valeur économique d'une entreprise aux facteurs ESG et, plus précisément, l'ampleur des risques ESG non gérés d'une entreprise. Le rating ESG d'une entreprise comprend une note quantitative et une catégorie de risque.

La note quantitative représente les unités de risque ESG non gérées avec les scores les plus faibles représentant moins de risque non géré. Le risque non géré est mesuré sur une échelle variant de 0 à 100.

Les sociétés sont regroupées dans l'une des cinq catégories de risque (négligeable, faible, moyenne, élevée, grave). Ces catégories de risque sont absolues, ce qui signifie qu'une évaluation « à risque élevé » reflète un degré comparable de risque ESG non géré dans tous les sous-secteurs couverts.

Echelle de risque	
Négligeable	0 < Risk Rating < 10
Low	10 < Risk Rating < 20
Medium	20 < Risk Rating < 30
High	30 < Risk Rating < 40
Severe	40 < Risk Rating < 100

La méthodologie d'analyse ESG de Sustainalytics® s'appuie sur l'évaluation de plusieurs centaines de critères différents qui varient en fonction des entreprises, de leur secteur d'activité, mais surtout en fonction de leur exposition réelle à des enjeux ESG matériels définis par Sustainalytics®.

4-b Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés

Le risque de durabilité est un sous-ensemble du risque d'investissement. C'est la probabilité ou l'incertitude de la survenance de pertes par rapport au rendement attendu d'un investissement qui se rapporte aux facteurs liés à l'environnement, aux questions sociales ou de gouvernance. VEGA IM a recours aux analyses et recherches de Sustainalytics, synthétisées en un rating ESG, afin d'avoir une vision de l'exposition de ses investissements sous-jacents aux enjeux ESG matériels.

Les investissements de VEGA IM sont soumis à trois types majeurs de risques ESG

- ▀ **Le risque de transition** : Ce risque de moyen/long terme est mitigé notamment via l'exclusion d'investissement sur des émetteurs ayant des chiffres d'affaires issus de l'exploitation de la chaîne de valeur du charbon supérieure à 20%
- ▀ **Le risque physique** : Ce risque est pris en compte et étudié de manière qualitative via l'étude des actifs immobiliers et physiques des entreprises sous-jacentes. VEGA IM étudie les développements scientifiques et les offres de données permettant de mieux mesurer ce risque de moyen/long terme
- ▀ **Le risque de contentieux** : Ce risque est mitigé via l'exclusion d'émetteurs ayant un score de controverses, issu de Sustainalytics, égal à 5 ainsi que l'exclusion d'émetteurs ayant un Risk Rating supérieur à 40, et via l'exclusion des emprunts d'Etats pour les pays dont le « Country Event » de niveau 4 ou 5, équivalent des controverses pour les Etats d'après Sustainalytics

4-c Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

La fréquence de revue est à minima annuelle.

4-d Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques ESG pris en compte

VEGA IM a mis en place des seuils d'alerte et d'exclusion sur ses investissements sous-jacents afin de suivre et réduire son exposition aux risques ESG.

Les seuils et les indicateurs de risque fixés pour chaque portefeuille dépendent du processus de gestion mis en place. Certaines limites sont communes à l'ensemble des portefeuilles et en fonction des stratégies, des contraintes spécifiques peuvent s'appliquer. Elles sont listées dans les prospectus des OPC, les annexes SFDR, les codes de transparence ou le cas échéant dans les chartes des labels.

4-e Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés

A date, VEGA IM n'est pas en mesure d'apprécier quantitativement l'impact financier de ces risques. Ce calcul est très difficile à mettre en place car il suppose des modèles sophistiqués reposant sur de nombreuses hypothèses qui, à ce stade, sont difficilement appréhendables et font ressortir un risque de modèle important. VEGA IM est attentive aux développements de place sur ce sujet.

4-f Évolution des choix méthodologiques et des résultats

La politique de suivi des risques de durabilité, applicable à date de publication de ce rapport, en est à sa deuxième version.

VEGA IM a effectué, en 2022, plusieurs chantiers stratégiques lui permettant de renforcer ses sources de données et ses moyens d'analyse sur les facteurs ESG et a souscrit à une plateforme de transposition et d'analyse ESG, ce qui lui permet de calculer ces indicateurs de suivi sur ses portefeuilles transposés.

VEGA IM suit les travaux académiques ainsi que les réglementations bancaires et assurantielles concernant les risques de durabilité. En effet, VEGA IM étudie et suit les travaux de l'EBA (European Banking Authority) concernant les guidelines d'application d'un cadre de suivi des risques climatiques et environnementaux ainsi que les constats des différents stress test tenus par l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) ou la Banque Centrale Européenne.

5

Plan d'amélioration continue

Certaines informations n'ont pas pu être mentionnées dans les articles précédents, et VEGA IM est consciente des nécessités de progression et propose un plan d'action afin d'améliorer la situation actuelle.

- ☛ **Article 5** : VEGA IM ne dispose pas des données nécessaires pour mesurer le taux d'alignement de ses portefeuilles à la Taxonomie. Les grandes entreprises européennes devront prochainement publier leur taux d'alignement à la Taxonomie, ce qui permettra à VEGA IM d'exploiter ces données afin de mesurer le taux d'alignement de ses portefeuilles
- ☛ **Article 6** : VEGA IM envisage un élargissement supplémentaire de sa politique d'exclusion afin d'être davantage restrictif vis-à-vis de l'exposition de ses investissements aux activités ayant un impact négatif avéré sur l'environnement et notamment sur le changement climatique.
- ☛ **Article 7** : En raison notamment de la faible couverture des indicateurs et du manque de données, ceux utilisés pour reporter sur l'empreinte biodiversité des fonds ainsi que pour le portefeuille global de VEGA IM sont insuffisants à ce stade et ne répondent pas parfaitement aux besoins.
VEGA IM est donc actuellement à la recherche d'indicateurs pour évaluer les impacts sur la biodiversité, et analyse les offres de différents prestataires.
A terme, VEGA IM aura ainsi la capacité de communiquer une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, figurant dans la Convention sur la biodiversité biologique adoptée le 5 juin 1992.
- ☛ **Article 8** : Actuellement, VEGA IM ne dispose pas de modèles permettant de valoriser de manière fiable le risque de durabilité auquel sont soumis ses portefeuilles mais reste attentive à tout développement méthodologique lui permettant de quantifier ce risque.



VEGA Investment Managers

Société Anonyme au capital de de 1 957 688,25 euros
Immatriculée au RCS Paris 353 690 51 - APE 6630Z
115 rue Montmartre - 75002 Paris - France